CHARTE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-GERMAIN

La présente Charte constitue uniquement un engagement moral et n'a aucune valeur légale.

PRÉAMBULE

La gestion de l'eau est une responsabilité collective qui implique de nombreux intervenants ayant la responsabilité d'en assurer sa pérennité, tant pour sa quantité que sa qualité. Ainsi, plusieurs acteurs du bassin versant de la rivière Saint-Germain ont constaté au cours des dernières années que des actions doivent s'imposer pour en améliorer son état. Dans ce contexte, seule une démarche collaborative, concertée et stratégique de l'ensemble des intervenants concernés constitue le levier qui permettra de remédier à la situation et de faire une réelle différence à long terme.

Considérant que :

En 2009, le gouvernement du Québec adoptait la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Cette Loi reconnait l'eau comme une richesse de la société québécoise et comme une partie intégrante du patrimoine collectif québécois;

Depuis 2006, le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) reconnait à travers son Plan directeur de l'eau l'état préoccupant de la rivière Saint-Germain comme étant une priorité pour les actions à mettre en œuvre sur le territoire;

Selon le consortium scientifique québécois Ouranos, un des impacts envisageables des changements climatiques dans le sud du Québec pourrait être une augmentation de la fréquence, de l'intensité ou de la durée des événements climatiques extrêmes tels que les précipitations, risquant ainsi d'amplifier la problématique de la rivière Saint-Germain;

Plusieurs citoyens résidant dans le bassin versant sont de plus en plus affectés par le régime hydrique dénaturé de la rivière Saint-Germain, notamment par des inondations, l'érosion de sols et décrochage de rives. De plus, plusieurs paramètres indiquent actuellement que l'eau de la rivière Saint-Germain est de mauvaise qualité.

Dans ce contexte :

Les acteurs du bassin versant de la rivière Saint-Germain signataires de la présente Charte sont conscients que l'état de la rivière Saint-Germain est préoccupant et qu'ils peuvent en faire davantage afin de contribuer à régler la problématique dans une perspective de développement durable.

Les signataires reconnaissent que leur collaboration est essentielle pour la revitalisation de la rivière Saint-Germain et s'engagent ainsi, dans les limites de leur mission et des ressources disponibles, à contribuer aux efforts en ce sens et conviennent des actions suivantes :

- définir des objectifs communs et mettre en œuvre les actions nécessaires dans l'atteinte de ceux-ci;
- sensibiliser les citoyens, membres d'organisations, partenaires et autres acteurs en diffusant de l'information au sujet de la problématique;
- mobiliser et accompagner les intervenants dans la mise en œuvre d'actions permettant l'amélioration de la qualité de l'eau et la diminution des impacts liés aux variations de débits;
- prioriser le territoire du bassin versant de la rivière Saint-Germain dans la mise en œuvre d'actions pouvant avoir un impact positif sur la qualité de l'eau et la gestion des débits;
- interpeller les instances gouvernementales et autres acteurs nationaux afin qu'ils fournissent aux intervenants appropriés les outils, notamment financiers, qui leur permettront d'avoir un impact positif envers la problématique;
- partager leur expertise et meilleures pratiques respectives aux autres partenaires du bassin versant afin d'assurer la mise en œuvre des actions;
- maintenir la collaboration et la synergie entre les acteurs par la communication et concertation.

CHARTE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-GERMAIN

La présente Charte constitue uniquement un engagement moral et n'a aucune valeur légale.

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

CHARTE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-GERMAIN

La présente Charte constitue uniquement un engagement moral et n'a aucune valeur légale.

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____

SIGNATURE : _____ A SIGNÉ CE : _____

NOM ET ORGANISME : _____